

69.759

PAUL COURTEAULT
Correspondant de l'Institut

LES
PORTES DE BORDEAUX
DU XVII^e SIÈCLE

PORTE SAINTE-EULALIE. — PORTE DAUPHINE. — PORTE D'ALBRET



BORDEAUX
IMPRIMERIE BIÈRE
18, 20, 22, rue du Peugue

—
1939



*Sur la Bibliothèque universitaire
P. Courteau*

Les portes de Bordeaux du XVII^e siècle

Extrait de la *Revue historique de Bordeaux et du*
département de la Gironde, 1939, n°s 1, 2 et 3.

PAUL COURTEAULT
Correspondant de l'Institut

LES
PORTES DE BORDEAUX
DU XVII^e SIÈCLE

PORTE SAINTE-EULALIE. — PORTE DAUPHINE. — PORTE D'ALBRET



BORDEAUX
IMPRIMERIE BIÈRE
18, 20, 22, rue du Peugue

—
1939

282

LES PORTES DE BORDEAUX DU XVII^e SIÈCLE

Porte Sainte-Eulalie. — Porte Dauphine. — Porte d'Albret.

Les portes monumentales édifiées par Tourny de 1744 à 1753 ont effacé le souvenir des trois portes de ville ouvertes au XVII^e siècle : la porte Sainte-Eulalie, la porte Dauphine et la porte d'Albret. Leur histoire n'a jamais été contée. C. Jullian s'est borné à les mentionner¹. Elles tiennent pourtant leur place dans le développement topographique de Bordeaux. A ce titre elles méritent d'être mieux connues.

Au sortir des guerres civiles du XVI^e siècle, le règne de Henri IV apporta à Bordeaux un grand bienfait : la paix, et, avec elle, la sécurité. Sous le gouvernement réparateur du maréchal d'Ornano, la ville commença à se transformer, à devenir plus aimable et plus accueillante. Les marais qui l'enserraient, au nord et à l'ouest, furent desséchés. Au nord, le faubourg des Chartrons, qui avait considérablement grandi au XVI^e siècle, ne fut plus gêné dans son développement. A l'ouest, le cardinal François de Sourdis édifica le couvent et l'église de la Chartreuse, amorce d'un quartier futur. La ville respirait maintenant dans son enceinte et pouvait s'étendre au dehors. Il est donc naturel qu'on ait songé à l'ouvrir sur l'extérieur par la création de portes nouvelles. Les initiatives dans ce sens furent, d'ailleurs, timides. Le respect du dogme médiéval de la ville close s'imposait encore.

* * *

D'Ornano, maire de Bordeaux en 1599, commença par déplacer simplement une porte du XIV^e siècle, la porte Sainte-Eulalie. Elle

1. *Histoire de Bordeaux*, p. 446 (portes Sainte-Eulalie et Dauphine); p. 511 (porte d'Albret).

s'ouvrait dans le mur de ville méridional. Drouyn l'a située sur son plan à égale distance de la tour d'angle sud-ouest de l'enceinte et de la *tor Neba*, à l'extrémité sud de la rue Sainte-Eulalie (rue Paul-Louis-Lande). Elle se dressait devant le mur qui clôturait le cimetière entourant l'église¹. Sa situation était on ne peut plus désavantageuse. L'accès, du côté de la ville, en était rendu très malaisé par la proximité de ce mur. Il ne fallut pas moins de trois siècles pour s'en apercevoir. Mais, au début du XVII^e siècle, le quartier avoisinant l'église s'était développé, et il était à la veille de s'embellir. Aux vieux couvents des Carmes et des Annonciades allaient bientôt s'ajouter ceux des Minimes et des Minimettes. Sur le rempart de Sainte-Eulalie allait être créé, de 1612 à 1620, le « bâtiment de la Plateforme », l'Ormée, qui fut la première promenade publique de Bordeaux. Le déplacement de la porte médiévale précéda et annonça, en quelque sorte, ces embellissements. Il eut lieu en 1603. « La dite année, dit la *Chronique*, fut bastie la porte de la ville appellée de Saint Eulalye au bout de la grand ruë, pour la commodité des habitans : et l'autre ancienne, qui estoit vis à vis du cemetiere, condamnée². » La « grand rue », c'est notre rue Paul-Louis-Lande, la ci-devant rue Sainte-Eulalie, qui était alors la voie principale du quartier. La nouvelle porte s'ouvrit donc au débouché de cette rue sur la place, en travers de la rue Tanesse actuelle. Elle remplaça, en fait, la *tor Neba*; elle en emprunta peut-être les fondations.

Elle était modeste : elle consistait, comme l'ancienne, en une tour carrée, sous laquelle s'ouvrait l'arc de la porte. Ce fut un simple déplacement. Mais ce qui était nouveau, c'était l'idée qui l'avait inspiré : le souci de « la commodité des habitans ». C'est par là que cette humble porte, à l'aspect encore tout médiéval, a pourtant quelque chose de moderne. Elle atteste la préoccupation de d'Ornano de faire une place dans l'aménagement de la ville à l'idée d'agrement, qui conduira à l'idée plus large d'embellissement.

La vue fort curieuse de *Bordeaux vu du côté de la terre*, qui représente le tracé de l'enceinte dessiné en 1741 pour l'administration des Fermes, permet de se faire une idée de l'état de la porte Sainte-

1. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 88 et plan.

2. *Supplément des Chroniques de la noble cité de Bordeaux, par Jean Darnal*, éd. 1676, p. 120.

Eulalie au XVII^e siècle¹. Coiffée d'un toit, elle n'avait d'autre ornement que deux longues et étroites ouvertures au-dessus et de chaque côté de la baie. Elle était précédée, du côté de la campagne, d'un pont à trois arcades jeté sur le fossé². Au mur de ville, des deux côtés de la porte, s'adossaient des maisons, entre autres celles des billetiers. Le fossé à demi-comblé était, d'un côté, transformé en jardin potager. Le pont était lui-même couvert de constructions légères : telles cette baraque en planches où Charles Bonnet tenait « le bureau du débit pour le tabac », et, joignant, celle de Pierre Gaudin, « fouilleur de puits de la ville³ ».

Si, du côté de la ville, le déplacement de la porte Sainte-Eulalie avait constitué un progrès, du côté de la campagne il avait rendu plus malaisées les relations avec l'extérieur. En effet, les deux voies d'accès à Bordeaux, les chemins de Pessac et de Saint-Genès abou-tissaient à la porte du XIV^e siècle. La nouvelle ne s'ouvrait que sur le chemin qui conduisait à l'église Saint-Nicolas-de-Graves et à l'ancien hôpital des Gahets. Des deux côtés de ce chemin, des maisons s'étaient bâties et une agglomération assez dense, d'aspect déjà urbain, s'était formée au devant de la porte. Les terrains qui la constituaient avaient été, au moyen âge, une terre labourable, sise « dans le plantier de Saint Caprasy, hors et près la porte Sainte-Eulalie », confrontant, à l'ouest, « au chemin qui conduit de la porte Saint-Julien à celui de Pessac et à la croix de Villaduy⁴ ». Ce tènement très vaste appartenait en fief aux bénéficiers de Saint-Michel. Une reconnaissance féodale du 23 décembre 1660 nous apprend qu'ils l'avaient baillé à M^e Pierre Tanesse, docteur en l'Université de Bordeaux. En 1745, ce tènement appartenait à une de ses descendantes, « Thérèse Tanesse, qui s'intitule demoiselle majeure et maîtresse de ses droits, demeurante à Bordeaux, rue des Trois-Conils, paroisse Saint-Projet ». Le 26 juin 1745, elle reconnaissait,

1. Voir une reproduction de cette vue, exposée au Musée d'art ancien, dans ma conférence du 6 novembre 1910 sur *Les Portes de Bordeaux* (*Revue Philomathique*, 1911, p. 21).

2. Lors du siège de Bordeaux pendant la Fronde, en septembre 1650, la porte Sainte-Eulalie fut murée et le pont fut rompu (*Récit de la Fronde à Bordeaux, par Cayrac*, dans *Rev. hist.*, 1914, p. 13).

3. Arch. dép., C 1165.

4. Ce chemin, marqué sur le plan de Lattré de 1733, est la rue Villedieu. La croix de Villaduy était à l'intersection des chemins de Saint-Genès et de Pessac.

par devant Bouan et Roussillon, notaires, « avoir et tenir en fief... de MM. les prêtres, curé et bénéficiers de l'église Saint-Michel un grand ténement, qui étoit cy devant une pièce de terre labourable et à présent consiste en plusieurs maisons, échoppes, jardins et terres... » Ces maisons et échoppes étaient au nombre de *quinze*. C'était celles qui bordaient le chemin de Saint-Nicolas-de-Graves.

Aux abords de la porte du XVII^e siècle, se trouvait, en 1745, un groupe d'autres maisons et échoppes avec jardins occupant le côté ouest actuel de la rue Tanesse. Elles étaient de construction plus récente. Là, en effet, avait été, au XVII^e siècle, le cimetière des protestants accordé par l'édit de Nantes¹. Il est surtout connu par la haine populaire dont il était l'objet. Le 27 mars 1648, les jurats Lauvergnac et Richon informaient le Parlement que « grand nombre d'escholiers ou studians du collège des Jésuites s'étoient assemblés, le jour de hier, sur les onze heures, au dehors la porte Sainte-Eulalie, pour démolir la muraille du cimetière des huguenots. De quoi ayant été advertis, ils y allèrent avec le guet et ayant trouvé lesdits escoliers, au nombre de 400 pour le moins, travaillant à la dite démolition de la muraille, ils en prindrent trois ou quatre, lesquels ayant été amenés dans l'hôtel de ville, auroient fait entendre aux dits jurats que cette entreprise (avoit eu lieu) à la persuasion de quelques Jésuites. » Le Parlement loua le zèle des jurats et le président de Pontac fut chargé de mander chez lui le recteur et le préfet du collège, « afin qu'ils contiennent leurs escholiers² ». En 1662, c'est le peuple qui brise la porte du cimetière et en profane les tombes. En 1668, les pasteurs viennent se plaindre aux jurats que l'on ait abattu plusieurs pans du mur du cimetière. A la révocation de l'édit de Nantes, le cimetière fut supprimé et le terrain dévolu à l'hôpital de la Manufacture. En 1707, les syndics de l'hôpital le mirent en vente aux enchères, « à condition que l'acquéreur sera tenu de faire sur ledit emplacement des bâtisses suffisantes pour assurer le paiement de la vente³ ».

1. Il occupait l'emplacement des maisons et jardins de la partie de la rue Tanesse comprise entre le cours Aristide-Briand et la rue Villedieu (Arch. mun., Plans, VIII A. n° 2-3).

2. Biblioth. mun., reg. secrets du Parlement, ms. 1501, f° 10.

3. Arch. dép., Manufacture, B¹, liasse. — Les dalles funéraires furent remployées, au XVIII^e siècle, pour la construction d'un porche de la chapelle de l'hôpital. Elles ont été retrouvées lors de la récente démolition de cet édifice (cf. *Rev. hist.*, 1938, p. 87).

En face de l'emplacement de la porte médiévale, l'architecte Jean-François Lartigue avait acquis, le 21 septembre 1741, de Louis Nazeran un terrain « faisant le canton de la rue qui conduit à Pessac et du grand chemin qui va au Tondut ». Il avait commencé d'y bâtir une maison, mais la construction avait été arrêtée par une défense de l'ingénieur des fortifications, M. de Pinsun. Enfin, à la suite du terrain de Lartigue, s'étendait un vaste jardin appartenant au nommé Saintonge.

Tel était l'état des lieux aux abords de la porte en 1745, lorsque Tourny entreprit d'ouvrir le grand chemin faisant le circuit de la ville depuis la porte Sainte-Eulalie jusqu'à la porte Saint-Julien. Il commença par exproprier une partie du tènement de Mlle Tanesse, dans la rue qui portait déjà son nom. Sur les quinze maisons et échoppes qu'il comprenait, on en démolit huit. En 1747, François Lartigue et Jean Moulinier, architectes, en rebâtirent deux « sur l'alignement du grand chemin à ouvrir depuis l'enclos des Minimes jusqu'au fort Louis ». Cette bâtie peut être regardée comme l'acte de naissance du cours d'Aquitaine (aujourd'hui cours Aristide-Briand). L'année suivante, le 11 mars 1748, Tourny signait une ordonnance qui accordait à Jean-François Lartigue une indemnité de 1.500 livres pour le terrain qui lui avait été enlevé afin d'aligner « le grand chemin de 48 pieds de large qui va des Chartrons à la porte Saint-Julien ». Enfin la Ville acquit un morceau du grand jardin de Saintonge pour achever l'alignement jusqu'à l'angle de l'enceinte. Ce jardin occupait l'emplacement actuel des maisons du côté sud du cours entre les rues de Berry et de Saintonge, et cette dernière rue, qui fut alors ouverte, pour faire communiquer le nouveau cours avec la vieille rue des Gants, tire, comme on le voit, son nom du propriétaire¹. Ces divers travaux eurent pour résultat de préparer la suppression de la porte Sainte-Eulalie.

En effet, Tourny avait conçu le projet de transformer tout l'angle de l'enceinte médiévale en rasant la Plateforme, en ouvrant une porte nouvelle et une place sur l'emplacement de la première porte Sainte-Eulalie, démolie en 1603, en perçant une rue qui, partant de cette porte, viendrait en ligne droite aboutir à l'archevêché et à la cathédrale², en démolissant le mur de ville depuis le jardin du

1. Cf. *Rev. hist.*, t. VIII, 1915, p. 106.

2. La rue des Minimes (rue du Maréchal-Joffre) était en formation.

château du Hâ jusqu'à la porte Saint-Julien et en le rebâtiissant plus à l'ouest, enfin en assurant la communication entre la porte nouvelle et la porte et la place d'Aquitaine, à l'extérieur par le nouveau cours, à l'intérieur par une rue nouvelle, parallèle au nouveau mur (la rue Entre-deux-places, aujourd'hui rue Henri-IV). Ce projet considérable, prévu par Tourny dès 1745, ne prit corps qu'en 1754. Le premier article était l'ouverture de la nouvelle porte et d'une place intérieure qui devait l'accompagner et sur laquelle déboucheraient les rues à créer. La délibération de la jurade, imposée par Tourny, fut prise le 9 février 1754.

Dans les considérants il est dit que la porte Sainte-Eulalie est « étroite, vilaine et incommode », et qu'elle « ne se trouve placée ny dans l'alignement ny à l'endroit où il seroit à propos qu'elle fût ». Considérant « que les intervalles qu'il y a, soit au dedans, soit au dehors de la ville, d'un costé entre cette porte et celle de Saint-Julien, d'autre costé entre cette même porte et les dépendances du château du Hâ sont très mal disposées et pourroient l'être facilement beaucoup mieux; que, du costé de la porte Saint-Julien, il conviendroit d'agrandir la ville en transportant le mur sur une ligne droite à environ quarante toises d'où il est actuellement, de façon que le terrain qui seroit par là mis en dedans de la ville servit à former de l'une à l'autre porte une belle rue de communication sur laquelle se pourroient bâtir quantité de maisons et qu'en même tems il y eût au dehors, entre le mur nouveau et le grand chemin parallèle, un terrain de seize toises de largeur propre à y construire des bâtimens; que, du costé du château du Hâ, il faudroit aussi agrandir la ville en portant le mur en droite ligne à environ trente-deux toises d'où il est à douze de l'arrangée (*sic*) d'arbres qui bordent le grand chemin, et ce depuis vis-à-vis du bout du jardin du château du Hâ jusqu'à la rencontre des entours de la porte Sainte-Eulalie, au moyen de quoy il arriveroit qu'au dedans de la ville la rue des Minimes seroit prolongée jusqu'à la porte Sainte-Eulalie, laissant sur sa droite au couchant un terrain vuide d'environ 125 toises de long sur 57 de large, qui pourroit être employé à y faire l'établissement des Enfans trouvés et celluy des petits Séminaires, deux choses absolument nécessaires, et encore y bâtir des maisons pour des particuliers, et quand (*sic*) en même tems au dehors de la ville, l'espace de douze toises laissé entre le nouveau mur et le grand che-

min fourniroit des emplacemens à des petites maisons ou échopes; que dans cet arrangement il y auroit lieu de pratiquer en dedans de la ville, au dedans d'une nouvelle porte Sainte-Eulalie qui s'érigeroit, une grande place, au travers de laquelle les deux alignemens de la rue Sainte-Eulalie et de la rue des Minimes venant à passer se rendroient chacun à deux arceaux dont seroit formée la nouvelle porte Sainte-Eulalie (ce qui seroit d'une singularité assés agréable), et le groupe de ces deux arceaux se trouveroit dans l'allignement du grand chemin en face de celuy de Bayonne... que l'exécution de tout ce que dessus doit être d'autant plus déterminé qu'il en résultera aux deux quartiers de droit[e] et de gauche à la porte Sainte-Eulalie des commodités et embellissemens très grands... »

En vertu de ces considérants, la jurade délibère que la porte Sainte-Eulalie sera démolie et rebâtie « à environ 53 toises plus loin, sur l'allignement du grand chemin et en face du commencement de celuy de Bayonne, qu'elle sera formée de deux arceaux à côté l'un de l'autre, à l'un desquels s'alignera la rue Sainte-Eulalie et à l'autre la rue des Minimes, et qu'au devant de cette porte, il sera pratiqué, dans l'intérieur de la ville, une grande place propre à être entourée de bâtimens d'architecture uniforme; qu'au lieu des murs de ville actuellement existans, des deux côtés de ladite porte il en sera construit deux autres, l'un parallèlement au grand chemin, à environ 16 toises de distance de celuy qui ira se rendre au coin de la porte d'Aquitaine, dont la construction se doit faire à la place de celle de Saint-Julien¹, l'autre aussy parallèlement au grand chemin, à douze toises de distance, pour aller se rendre au point vis à vis le bout du jardin du château du Hâ, où se construira en retour un mur qui fera la clôture de la ville; que la rue des Minimes se prolongera jusqu'à la rencontre de la nouvelle place Sainte-Eulalie et que de cette place à celle de Saint-Julien il s'ouvrira une rue de communication en droite ligne, de 24 pieds de largeur, sur

1. La démolition de la porte Saint-Julien, décidée par une jurade du 8 juin 1744, avait été exécutée du 10 avril 1744 au 23 janvier 1745 (Arch. dép., C 1169). La construction de la nouvelle porte, décidée par une jurade du 10 juin 1748, fut autorisée par un arrêt du Conseil d'Etat du 27 juin 1753 et réalisée du 19 août 1754 au 31 décembre 1756 (Arch. dép., C 1168).

laquelle se pourront bâtir des maisons de part et d'autre¹. » Cette délibération fut approuvée dans ses termes par un arrêt du Conseil d'Etat du 19 mars 1754². Tourny avait expédié le 5 le dossier de l'affaire au ministre d'Argenson, qui lui en accusa réception le 31, et le 11 avril, l'intendant signait l'ordonnance exécutoire³. Le 15 septembre suivant, il fit poser par les jurats la première pierre de la nouvelle porte qui, en l'honneur du troisième fils de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe, le duc de Berry (le futur Louis XVI), né le 23 août 1754, fut dénommée porte de Berry⁴.

La cérémonie fut organisée de façon hâtive. On n'eut pas le temps d'en prévoir tous les rites. Les médailles qui devaient être placées dans la première pierre n'avaient même pas été commandées. Tourny voulut aller vite. Ce qui lui importait, c'est qu'un jalon fut posé, indiquant l'endroit où s'élèveraient la future porte et la future place. Son projet corrigeait heureusement l'erreur commise en 1603. Il ouvrait la porte nouvelle là où s'était dressée celle du XIV^e siècle, au débouché des voies qui venaient de Talence, de Gradignan, de Pessac, et, par delà, de Bayonne, de La Teste et de la région landaise.

Mais les événements furent plus forts que la volonté du grand intendant. Tant de travaux étaient en train à cette date où l'on construisait à la fois les portes et les places d'Aquitaine et de Bourgogne, où l'on aménageait le Jardin public, que le projet de transformation du quartier Sainte-Eulalie en souffrit. Tourny avait obtenu, dès 1753, du secrétaire d'Etat à la guerre, M. de Paulmy, l'autorisation de raser la Plateforme. Il négociait, d'autre part, avec l'archevêque, Mgr d'Audibert de Lussan, l'acquisition d'un terrain de 1510 toises 10 pieds, dépendant de l'archevêché et qui lui était nécessaire pour aligner le cours d'Albret. En 1756, il résolut l'affaire d'une façon élégante : le 7 juillet, les jurats passèrent avec l'archevêque un acte par lequel, en échange de ce terrain, ils lui cédaient 1.577 toises 3 pieds 6 pouces de la Plateforme, pour y éléver le petit Séminaire⁵.

1. Arch. munic., BB 1754-1755, f^{os} 36-38.

2. *Ibid.*, DD 20, imprimé.

3. Arch. dép., C 1165.

4. Arch. munic., BB, 1754-1755, f^{os} 88 r^o-90 v^o.

5. Arch. dép., C 1165.

En 1757, on reprit l'affaire. Le 19 février, les jurats écrivaient au contrôleur général : « Différentes dépenses considérables et imprévues... nous ont empêché de pouvoir donner le cours que nous nous étions proposé à la construction de cette porte et transposition des murs de ville... » Et ils demandaient d'être autorisés à prélever pendant deux ans 60.000 livres sur la caisse des maisons démolies pour exécuter le projet. « Il est important, ajoutaient-ils, qu'on ne diffère pas davantage de commencer d'exécuter ledit projet, du moins parle recullement des murs de l'enceinte et l'achat des maisons à démolir, et pour les médailles qui doivent transmettre à la postérité cet heureux événement. » Tourny appuya la demande des jurats, qu'il avait certainement inspirée, « d'autant, écrivait-il le 22 mars à M. de Courteille, que le projet dont il s'agit, exécuté qu'il soit, doit être d'un grand avantage à la ville ». Un arrêt du Conseil autorisa les jurats à prélever les 60.000 livres¹. Leur lettre insistait plus sur le recullement des murs d'enceinte, c'est-à-dire sur la partie pratique du projet, que sur la partie décorative, la construction de la porte. Tourny, lui, n'y avait pas renoncé. Il fit faire les travaux préparatoires. En juin 1757, Louis Pomeyrol, marchands graisseux, demandait à l'intendant une indemnité pour la maison et le jardin qu'il occupe, « situés hors la porte Sainte-Eulalie et immédiatement à côté de l'arcade de la porte », compris dans la démolition projetée, car, disait-il, « il devoit être incessamment procédé au piquettement de lad. porte ». La requête fut accueillie et le 9 juillet, les jurats nommèrent l'architecte Richefort comme leur expert². Le travail fut commencé : on a un toisé des terres enlevées par les nommés Jean Paulin, dit Toulouze, et Denis Dupuis, maîtres charretiers, « pour le passage provisionnel du quartier Sainte-Eulalie... au lieu et place de la porte de ville Sainte-Eulalie, conformément à la convention faite par lesdits nommés avec la Ville le 16 may dernier. » Les terres enlevées furent portées dans le marais de l'archevêché³. Mais ce fut tout : on n'alla pas plus loin. Juillet 1757 : c'est le moment où Tourny quitte Bordeaux, et ce départ suffit à expliquer l'abandon du projet de porte et de place. Le souci de décorer la ville disparaît ; il ne subsiste du projet que le côté pratique.

1. Arch. dép., C 1165.

2. Arch. dép., C 1150.

3. *Ibid.*, C 1165.

En effet, après son départ, on démolit le mur du Moyen âge et on rasa la Plateforme. A la place du vieux mur, on en rebâtit un autre, à 30 m. environ en avant, entre la rue Entre-deux-places, qui fut ouverte, et le cours d'Aquitaine. Ce travail fut exécuté par l'architecte Lartigue, qui était, du reste, propriétaire d'une maison et terrain « faisant le canton de la rue qui conduit à Pessac et du grand chemin qui va au Tondut. » Lartigue et un de ses frères, Roux, dit Vignau, touchèrent pour ce travail, le premier 5.000 l. en acompte en 1757 et 1758, le second 10.199 l., 14 s., 8 d. sur les 16.199 l., 14 s., 8 d. qui lui étaient dus¹. Le mur bâti par eux est encore visible dans certaines parties de la rue Henri-IV. Quant à la Plateforme, ce fut une grosse affaire que de la raser. Le travail fut confié à trois entrepreneurs, Jean Pague, Jean Auriac et Jean Cornette jeune. Il coûta 10.064 livres. Le mémoire de la dépense, daté du 13 juin 1758, nous apprend qu'on fit sauter à la mine le vieux mur du xive siècle qui soutenait la Plateforme².

La porte Sainte-Eulalie continua donc à servir seule de passage³; car le souci qu'avaient les jurats d'assurer la clôture de la ville donne lieu de penser que le nouveau mur barra la rue des Minimes et qu'elle resta une impasse. Lorsque, le 16 octobre 1793, les représentants Ysabeau, Tallien, Baudot et Chaudron-Rousseau, venus de La Réole pour châtier l'insurrection fédérale de Bordeaux, firent leur entrée dans la ville « par la brèche de Sainte-Eulalie », je ne serais pas loin de penser que c'est en leur honneur qu'on démolit le mur qui occupait l'emplacement de la porte de Berry projetée par Tourny. Quant à la porte de d'Ornano, elle subsista jusqu'en 1799, époque où un arrêté du Bureau central, du 11 floréal an VII, en décida la démolition immédiate, comme étant un de « ces inutiles édifices, la plupart défigurés par le temps », et dont l'embellissement de la cité et le souci de la libre circulation sur la voie publique justifiaient la disparition⁴.

1. Arch. mun., CC, 223.

2. Arch. dép., C 1223.

3. Elle prit parfois le nom de porte de Berry : c'est ainsi qu'elle est nommée dans la prestation de serment du portier Louis Faure, le 27 janvier 1774 (Arch. mun., Inventaire de la jurade, v^o *Portiers*).

4. Arch. mun., Pér. révolutionnaire, M 5. — Le peintre Dubourdieu fit deux dessins au crayon des ruines de la porte, conservés dans la collection Delpit.

* *

Comme la porte Sainte-Eulalie, la porte Dauphine date du règne de Henri IV. Elle est due aussi à l'initiative du maréchal d'Ornano. Elle fut ouverte dans l'enceinte du XIV^e siècle, à l'extrémité ouest des fossés de Campaure. Cette enceinte était continue entre la porte Saint-Germain et la porte Dijeaux. Celle-ci suffisait à assurer les communications de la ville avec le faubourg Saint-Seurin et la campagne. Il en résultait que les fossés de Campaure se terminaient, à l'ouest, par un cul-de-sac. On le comprend. Le vaste triangle délimité par les fossés de l'enceinte romaine, la rue de la Corderie et la rue du Burga, englobé dans l'enceinte de 1302, formait à l'origine un immense vacant¹. Au début du XIII^e siècle, les Jacobins y avaient installé tout à leur aise leur couvent, leur église et leur enclos de jardins, vignes et vergers.

En 1489, les Cordeliers avaient fondé, à l'ouest des Jacobins, leur couvent de la Petite Observance. Il occupait le triangle compris actuellement entre le cours de l'Intendance, la rue Condillac, la rue Voltaire et la rue Buffon. Dans ce quartier de moines, la vie était calme, lente, peu intense; par suite, le mouvement y était rare et l'on n'y éprouvait pas le besoin de créer des voies et des communications nouvelles.

Au début du XVII^e siècle, la Contre-Réforme catholique eut pour effet de donner à ce quartier plus de vie, sans modifier, d'ailleurs, son caractère. En 1601, le cardinal de Sourdis réforma les Cordeliers de la Petite Observance; ils devinrent les Récollets. En 1608, il installa les religieuses de Notre-Dame, fondées par Jeanne de Lestonnac, dans le vieil hôpital prieuré du Saint-Esprit, qui remontait au XIV^e siècle, voisin de la porte Saint-Germain. En 1614, il consacrait le nouveau couvent des Grandes-Carmélites, sur les fossés de Campaure, en face des Récollets. L'ancien vacant s'était donc peuplé. S'il était, plus que jamais, un quartier de couvents, ces créations successives avaient eu pour effet de lui donner plus de prestige. Les vieux « fossés » romains, que bordaient, d'un côté, l'enclos des Récollets, de l'autre celui des Carmélites, que dominaient les clochers de leurs églises², avaient grandi en dignité; ils

1. Cf. X. Védère, *Les Allées de Tourny*. Bordeaux, 1929, in-8°, p. 14-41, qui reproduit les anciennes vues du quartier.

2. Cf. le dessin de Van der Hem (*Bordeaux et la région du Sud-Ouest sous Louis XIII*, pl. X).

prolongeaient honorablement les « fossés » de Trompette jusqu'à l'enceinte médiévale. Il ne pouvait plus être question d'installer dans le cul-de-sac, comme on y avait songé en 1581, le cimetière accordé aux protestants par l'édit de Poitiers¹. Il était temps de l'ouvrir.

C'est d'Ornano qui en prit l'initiative. Le contrat pour la construction de la porte fut passé, le 27 octobre 1604, par les jurats avec François Beuscher, architecte, et Pierre Prieur, maçon². Ce ne sont pas deux inconnus. Le premier dirigea, de 1606 à 1611, les travaux d'achèvement de la tour de Cordouan, et en 1635 fut chargé par François de Sourdis de visiter, à titre d'expert, le nouveau palais archiépiscopal. Le second, qualifié modestement de maçon, avait été chargé, en 1594, par les jurats, de faire les niches sculptées qui reçurent dans la cour de l'hôtel de ville Saint-Eloi les antiques trouvés au prieuré Saint-Martin du mont Judaïque, et, en 1597, par les Cordeliers d'Agen d'édifier dans leur église le tombeau de Charles de Monluc.

Le début du contrat précise les raisons qui ont déterminé la construction et les circonstances dans lesquelles elle fut décidée :

« Comme ainsy soit que, par l'advis, vouloir et intention de Monseigneur le marechal d'Ornano, decoration de cette ville et comodité des habitans d'icelle, il soit besoing et nécessaire de faire bastir une porte de ville près le couvent des Recollés et à l'endroit où il y a une longue cortine de muraille de l'enceint de ladicté ville qui panche grandement par le dedans des fossés, de laquelle on n'attend d'heure à autre que la cheute et ruyne d'icelle... »

Le document décrit ensuite la porte à édifier : une tour carrée, de 42 pieds de long et de 20 pieds de large (13 m. \times 6 m. 48) à la base, de 39 pieds de long et de 18 pieds de large (12 m. 65 \times 6 m. 13) à la hauteur du cordon, dont les murs auraient sept pieds d'épaisseur (2 m. 27) à la base et cinq pieds (1 m. 62) au cordon du côté extérieur, 3 pieds (0 m. 97) du côté de la ville. Le rez-de-chaussée aurait 16 pieds (5 m. 20) de hauteur, au milieu duquel s'ouvrirait « le passage du grand portal de l'entrée de la ville », voûté, avec, de chaque côté, un corps de garde voûté de 10 pieds de long sur 8 de large (3 m. 24 \times 2 m. 59). L'étage, haut de 12 pieds (3 m. 90) sous clef,

1. Cf. André-A. Michelot, *Le premier cimetière des protestants à Bordeaux* (*Rev. hist.*, 1932, p. 86-88).

2. Il a été publié par M. Védère dans les *Arch. hist. de la Gir.*, t. LVIII, 1931, p. 21-25.

comprendrait une chambre de 20 pieds de long sur 13 de large (6 m. 48 × 4 m. 20) et serait couvert en plateforme pavée de pierre de Rauzan « pour escouller les eaux pluvialles dans le fossé ». Au-dessous de la plateforme étaient prévus des mâchicoulis « avec deux culz de lampe qui seront pozés sur les coings du dehors de la dicte tour » et qui seront couverts « de deux dosmes de pierre de taille de Sainct-Emilion pour orner l'entrée du dict portal ». Une vis à l'angle de la tour devait monter « puis le plainpied de la rue jusques sur la dicte platteforme ». Le contrat prévoyait encore deux cheminées, des portes et fenêtres, le pont dormant sur le fossé, « qui sera voulté d'arceaux de pierre de taille, sur les pilles qui seront pozées par intervalles, de douze pieds (3 m. 90) de vuide pour l'ouverture des dits arceaux; lesquelles pilles auront quinze pieds (4 m. 48) de longueur et six d'espaisseur (1 m. 94); les coings duquel seront de pierre de taille et le restant de massonnerie. Sur lesquels arceaux et pilles, à chacun costé du dict pont, y aura des garde-corps ou parapets couvers de pierre de taille, qui auront deux pieds et demy de haulteur le long dudit pont dormant, puis le dessus du pavé. » Tous les coins de la construction devaient être en pierre de Bouchet et de Taillebourg. Enfin Beuscher et Prieur étaient tenus de graver sur la porte les armes du Roi et de la ville en pierre de Taillebourg, ainsi qu'une inscription sur une table de marbre, dont le texte leur serait fourni.

Les maire et jurats s'engageaient à payer à l'architecte et à l'entrepreneur 5.400 l. t., savoir 2.400 l. le 1^{er} janvier 1605 et « promptement après » 2.400 l., le restant étant versé « à mesure qu'ilz feront la besongne », plus 600 l. au cas où le Roi ne leur permettrait pas d'utiliser les matériaux, pierre de taille, ribot et charpente, provenant de la démolition du château du Hâ décidée par lettres patentes du 8 août 1604.

Les travaux ne commencèrent qu'au milieu de 1605. La *Chronique* de Darnal mentionne la pose de la première pierre : « Le mercredy 15 dudit mois [de juin] et an [1605] fut posée la pierre fondamentale de la porte du Dauphin, laquelle fut bastie à l'honneur de la naissance de Monseigneur le Dauphin, qui est à présent nostre Roy Louis 13. Dieu veuille le conserver longues années. Ledit sieur mareschal d'Ornano procura de faire ce bastiment pour le grand contentement qu'il reçut de cette naissance : et executa en cela

ce que les autres Lieutenans du Roy avoyent desseigné touchant lad. porte, pour l'ornement et fortification de la dite ville. Le dit sieur Mareschal fit mettre à ladite porte dans un marbre l'inscription suivante : *De tout temps, Monseigneur Dieu, vous avez esleu ma guide, mon Roy, et ma Royne favorable : et mainlesfois devant les yeux de tous vous m'avez sauve¹.* » Le texte de Darnal est intéressant. Il laisse entendre que le projet d'ouvrir cette porte était ancien et que d'Ornano eut surtout le mérite de le réaliser. Le maréchal inaugura, à cette occasion, un usage nouveau : le monument fut dédié à un enfant de France. Jusque-là les portes de ville avaient tiré leur nom du lieu où elles s'élevaient. Désormais, leur érection servira à glorifier le pouvoir royal, l'Etat souverain. La porte Dauphine fut la première manifestation extérieure du culte monarchique à Bordeaux. Une tradition naît, que Tourny suivra scrupuleusement au xvii^e siècle.

La porte nouvelle, « le portail du Dauphin », comme on l'appela, fut dédiée au premier né de Henri IV et de Marie de Médicis, venu au monde le 20 septembre 1601. Cette naissance fut célébrée à Bordeaux par un *Te Deum* et un feu de joie allumé devant l'hôtel de ville. On sait qu'elle le fut à Nérac par les conseillers au Parlement qui componaient la Chambre de l'Edit, qui édifièrent dans la Garenne la Fontaine du Dauphin. Mais à Bordeaux même, on éleva aussi — qui ? on l'ignore — une fontaine portant une inscription en vers français, retrouvée en 1916 dans le jardin de l'orphelinat de Saint-Joseph, rue Paul-Louis-Lande, n° 21. Cette inscription est aujourd'hui au Musée Lapidaire. Rappelons-en le texte :

La Nymphe de la Fontaine parle.

*D[aul]phin honneur du Ciel, des mers et de la France,
De Daulp[hin] devien Roy et de Roy demi dieu.
Moy j'ira[y s]aluant de mes eaux en ce lieu
Des Daulpins de ton sang à jamais la naissance².*

Cette inscription a, sur celle que d'Ornano fit graver sur la porte Dauphine l'avantage d'être claire. L'excellent maréchal paraît avoir partagé le goût de son temps pour les énigmes.

1. *Chronique*, éd. 1676, p. 122-123.

2. Th. Amtmann, *Inscription bordelaise du temps d'Henri IV* (Rev. hist., 1916, p. 126-127).

Le portail du Dauphin n'était pas encore terminé au bout d'un an. Le 5 juin 1606, il fut l'objet d'une visite, dont nous avons le certificat, qui est inédit :

[Nous, Pi]erre Baudouin, intendant de œuvres peublique de [la ville] de Bordeaux, Claude Maillet, maistre masson de la [dictie ville].

Certifions que, par le commandement de messieurs [les] maire et jurastz gouverneurs de Bordeaux et en présence de messieurs de Minvielle et de Cornaud, jurastz et du procureur sindiq de ladite ville, nous estre transportés au portal du Dauphin près la petite Observance, pour voir et visiter l'ouvrage dudit portal, suivant le serment par nous prestez par devant lesdits sieurs, ce que nous avons fait comme s'ensuit.

Premièrement, avons trouvé que le fondement de la tour dudit portal a quarante six pietz de longeur par son fondement et vingt trois pietz de largeur par sondit fondement, le tout de dehors en dehors, venant en tallus jusque au cordon à deux pietz de pante par le dehors de la ville au dessus dudit cordon. Avons trouvé ladite tour esrigée de quarante deux pietz de longeur et de vingt un pietz de largeur, ayant les murailles du tallus cinq pietz d'espousseur au haut dudit cordon, tellement que, suivant le contrac et deseins qui nous[ont] estez mis en main, avons trouvé que ladite tour ne devoit avoir de longeur que quarante deux pietz par son fondement et trante neuf au dessus du cordon et de largeur dix huit pietz, lequel corps de tour a quatre pietz d'espousseur de muraille jusque à la hauteur de seze pietz et voultez de trois voulte, les deux servant aux deux cor de garde et celle du millieu pour le passage de la porte et entrée de ville. Aussy avons trouvé que les cheminées et la vis sont posée au lieu qui et porlé par le desincin.

Et pour le regard du segon estage, l'avons trouvez garnis de chambre et garde robe, laquelle chambre a seze pietz de largeur et vingt un pietz de longeur, et la garderobe a de largeur dix pietz et de longeur seze pietz, au cointz de laquelle chambre et garderobe son posez deux cul de lampe, comme il est represanté par le desins. Et avons trouvé le marchecollis posés autour de ladite tour suivant le desins.

Et pour parachever ladite tour — ledit contract, reste à faire les — ensemble un pietz et demy de muraille — à l'entour de ladite œuvre, laquelle sera de pierre] de taille de Rozan à ladite haulteur — comme il est portés par le dit contract — pavez seront eslevez [?] trois tourrelles de pier[re] pour les cul de lampe et une pour la vis, [sur lesquelles] tourrelles seront posées des dommes de pierre [en forme] de cul de four.

Plus faudra faire les parpins qui convien[nent] mettre en manière de carneaux sur les marche[collis], laquelle sudite besoinge avons trouvé bien et deue[ment] faictte suivant le desins et contract, sauf [à] redresser une muraille qui sert de cloison entre l[e cor] de garde où est la cheminée et le passage de — et pour le tout parfaire ce qui est mensionnez, tant masonnerie que meneuserie et ferrure, l'avons [estimé] la somme de sept cens livres.

Et pour le regart des arceaux, pilles et ap[puis du] pont dormant, avons trouvez estre bien et deuement comme il appartient, ce que desus disons contenir. En foit de quoi avons siné le présent rapport. [A Bordeaux] ce cinquiesme iung 1606.

BAUDOUIN.

MAILLET (1).

1. Arch. mun., EE 27, original.

La vue cavalière de l'enceinte de 1741 donne une image fidèle de la porte Dauphine, avec son pont dormant jeté sur le fossé¹. Elle avait été conçue dans le style des portes du Moyen âge. Elle en différait pourtant : les deux échauguettes, surmontées de dômes à l'impériale, qui flanquaient son couronnement, en constituaient toute la défense et servaient autant à sa décoration. Le souci de beauté se faisait jour aussi dans les armoiries sculptées et la table de marbre portant une inscription. La porte Dauphine est, par là, une transition entre les bastilles médiévales et les arcs de triomphe du XVIII^e siècle.

Le portail du Dauphin comportait un pont-levis : le 1^{er} janvier 1606, le maître charpentier Jean Duguet s'engageait à le construire. En 1634, il était en mauvais état : le jurat Constans « ayant trouvé que le bois de ce pont étoit tout pourry, comme les deux balanciers, les solivaux, les madriers et toute la charpente, il fut arrêté de le refaire à neuf, et Jean Daurimon, maître charpentier, en obtint l'adjudication : il s'obligea, moyennant 150 livres, de faire le dit pont à neuf, de changer les balanciers, soliveaux, madriers, deux garde-fous, le somet, la bassecule et le contrepoids, d'y mettre de bon bois, de faire les liaisons de bon bois de chaîne et de couvrir la tour de la porte »².

La porte Dauphine vit les troubles de la Fronde. Elle y joua son rôle, lorsque, en septembre 1650, l'armée royale, aux ordres du maréchal de La Meilleraye, vint assiéger Bordeaux. L'attaque eut lieu par le faubourg Saint-Seurin, dont La Meilleraye commença par se rendre maître. Dès la première menace, les jurats avaient fait murer « la porte Dauphin » et abattre une partie du pont dormant. L'enceinte, du château du Hâ à la porte Saint-Germain, avait été garnie de pièces d'artillerie, « deux pièces à chaque tour puis la porte Digaux jusques à la tour de Riquet ». Cayrac, capitaine de la compagnie bourgeoise du Pont-Saint-Jean, qui prit part avec ses hommes à la défense de ce côté de la ville, nous apprend que les ennemis, logés à Saint-Seurin, « firent dresser deux batteries enterrées, où leurs canons ne paroissoient que la gulle, l'une près l'église Saint-Martin, pour abattre la porte du Dauphin...³ » Il ne dit pas

1. Cf. *Revue Philomathique*, 1911, p. 22.

2. Arch. mun., Inventaire de la jurade, v^o *Ponts*.

3. Voir la relation publiée par F. Gébelin dans la *Rev. hist.*, t. VII, 1914, p. 10, 13, 209, 261.

s'ils y réussirent. Ce que l'on sait, c'est que, en vertu d'un arrêt du Parlement du 18 mars 1652, les jurats décidèrent d'accroître la défense de la porte Dauphine en la couvrant d'une demi-lune, comme était sa voisine, la vieille porte Dijeaux. Ce fut même l'origine d'un procès. En effet, les jurats oublièrent d'indemniser le propriétaire du terrain sur lequel ils avaient élevé cette demi-lune. Celui-ci, nommé Fabien Roche, vendit, en 1667, son terrain aux Petits-Carmes, que les travaux d'agrandissement du Château-Trompette avaient expropriés de leur couvent des Chartrons. Les Petits-Carmes réclamèrent aux jurats le paiement de l'indemnité due à Fabien Roche. N'ayant pu obtenir satisfaction, ils intentèrent à la Ville un procès qui dura plus de soixante-dix ans. Il se termina seulement le 11 juin 1740 par une transaction, après avoir été porté devant le Parlement de Toulouse¹.

A la suite de la Fronde, le pont dormant fut remis en état, et aussi le pont-levis². Mais vingt-cinq ans plus tard, la porte était encore en piteux état. Un bail à fief concédé par les jurats, le 10 juillet 1677, à Joseph Cremoux, praticien, concerne « une place vuide près les remparts de la porte Dauphine, entre la tour carrée de la dite porte et la première tour tirant à la porte Saint-Germain ». On y lit : « La dite place a été trouvée en très mauvais état et les murs de la ville dans la contenance d'icelle crevassés et sapés en plusieurs endroits, y ayant une brèche proche le coin de la tour de lad. porte Dauphine, d'environ 10 pieds de largeur. » Le sieur Cremoux s'engagea à faire réparer le mur, à l'entretenir et à faire faire un corps de garde pour les billetiers³. Cette brèche était-elle un souvenir de la Fronde ? En 1708, on s'occupa encore de réparer la porte : le 16 juillet, une ordonnance des jurats annonçait pour le samedi 21 courant l'adjudication des réparations à y faire. Eut-elle lieu ? En 1711, un devis des réparations dressé par les jurats porte qu'il y a lieu de changer des planches pourries du pont-levis, de le déferrer et de le referrer, « de cimenter le haut de la tourette, couvrir une lucarne, faire un châssis avec sa porte dans la chambre du portier et repasser la couverture du corps de garde⁴ ».

1. Arch. dép., fonds des Carmes, doc. non classés.

2. « 28 septembre 1658. Prix fait avec un ouvrier pour racomoder le pont de la porte Dauphine, moyenant 24 l., à la charge par luy de fournir les planches et les choses nécessaires ». (Arch. mun., Inventaire de la jurade, v^e *Ponts*).

3. Arch. dép., C 1157.

4. Arch. mun., EE 27.

Dès son arrivée à Bordeaux, Tourny se préoccupa de modifier la porte Dauphine. L'idée de la transformer en une entrée plus moderne fut liée, dans son esprit, à la transformation des abords de la ville de ce côté, à l'aplanissement du chemin entre les portes Saint-Germain et Dauphine, à la mise en libre communication du quartier des Récollets et des Carmélites avec le faubourg Saint-Seurin. Ce travail fut le premier qu'il réalisa : commencé en vertu de la délibération des jurats du 24 janvier 1744, il était achevé au début de 1745¹. La porte du XVII^e siècle, condamnée, devait être remplacée par une simple grille, analogue à celle de sa voisine, la porte Saint-Germain et une place devait être créée entre les portes Dauphine et Dijeaux. Dès 1746, on commença à transformer les abords de la vieille porte. Le 14 septembre, les jurats délibérèrent que « pour aller en avant sur l'exécution de la place Dauphine... entre les portes Dauphine et Dijeaux, il sera incessamment travaillé à démolir le pont de la porte Dauphine et de former à sa place un terre-plein, duquel pont les matériaux seront employés à la bâtisse des murs qui s'élèvent dans les fossés à droit et à gauche pour faire l'accompagnement de la nouvelle porte Dauphine, et qu'ensuite, à mesure que l'avancement des ouvrages le demandera, il sera procédé à la démolition desdites portes Dauphine et Dijaux, pour être fait même employ des matériaux, ainsi qu'il en a été uzé de ceux provenant de lad. demi-lune.² » L'architecte Voisin toucha, cette année-là, 5.190 l., 18 s., 6 d. « pour le montant des ouvrages de maçonnerie qu'il a fait dans les fossés de la ville, près la porte Dauphine », c'est-à-dire pour les travaux destinés à soutenir les terres du fossé comblé. Le 10 juin 1747, le nommé Latour, soldat du guet, qui logeait dans la tour du « Geheneur », « dans la rue du Canon, entre les portes Dijaux et Dauphine », étant mort, les jurats donnèrent cette tour en jouissance à Joseph Foureau, portier de la porte Dauphine, attendu « le peu de valeur du loyer que pourroit produire cette tour à la Ville » et que, de plus, « cette tour, même les maisons scituées sur le mur et rempart de cette partie de la ville pourront incessamment changer de face »³.

1. Cf. les deux délibérations de la jurade du 24 janvier 1744 et du 16 mars 1745 (*Arch. hist. de la Gir.*, t. XXXVIII, p. 281-284).

2. Arch. mun., BB, 1746-1747, f° 79 r°.

3. *Ibid.*, BB, 1747-1749, f° 8 r°-v°.

En 1748, la vieille porte était démolie et on travaillait à la nouvelle. Le charpentier Beziat, l'un des principaux collaborateurs de Tourny, fournit « des grillages et des plateformes pour une partie des fondations de la tour ronde du côté de Saint-Seurin et de la demy lune qui étoit vis-à-vis la porte Dophinne, et une autre partie dans les fondations des doues à la partie du mur qui joint le logement du portier ». Le mémoire s'élève à la somme de 1.544 l., 1 s., 4 d.¹. Il s'agit là de travaux qui se rapportent directement à la porte. On commença par consolider au moyen de grillages les fondations de la tour du Moyen âge, dite tour Saint-Seurin, qui se dressait à l'angle saillant que faisait l'enceinte au droit de la vieille tour romaine du Canon² et à laquelle devait s'appuyer, du côté méridional, la grille de la nouvelle porte. On consolida de même les fondations de la demi-lune bâtie après la Fronde. Quant au mur voisin du logement du portier, c'est sans doute celui auquel devait, du côté nord, s'appuyer la grille. Ce mémoire de Beziat paraît bien correspondre aux travaux préparatoires de la nouvelle porte, pour laquelle on voit qu'on utilisa les restes de l'ancienne. C'est aussi Beziat qui fut chargé de construire le logement du portier et des billettiers. Ce travail fut terminé à la fin de 1750 : Portier en prêt livraison le 25 décembre. La dépense s'élève à 659 l., 19 s., 8 d.³.

Quant à la grille, elle fut confiée à Jean-Joseph Fuet, le serrurier à qui avait été adjugée, en 1746, la porte du Chapeau-Rouge. Voici le texte du devis descriptif qu'il établit le 30 avril 1749 :

Sera faite la grande porte ouvrante à deux ventaux d'onze pieds de large sur dix-sept de haut dans le milieu. Les quatre montants dormans qui forment le chassis du chambranle seront de fer quarré de vingt quatre lignes de gros, ainsi que les barres de linteau.

Les portes seront remplies de quatre panneaux, savoir deux grands par le haut et deux petits par le bas, et une frise entre les deux. Les panneaux seront enfermés dans des cadres ajustés d'onglets⁴. Les grands panneaux cintrés par le haut seront garnis de barreaux droits et soutenus par douze ovales.

La frise ornée d'enroulements ances de panniers formant compartimens détachés par des boules.

Au pourtour desd. portes sera fait un chambranle de 9 pouces de large entre les montants, rempli de ronds détachés par d'autres petits ronds. Dans les deux angles du haut seront faites quatre grandes agraphe et feuilles d'ornemens ciselés.

1. Arch. dép., C 1155.

2. Cf. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 106-107.

3. Arch. dép., C 1222.

4. L'assemblage à onglets est obtenu par une coupe triangulaire.

Aux deux côtés du chambranle et aux deux extrémités de la grille seront faits quatre corps de pilastres, de la largeur et hauteur marquées au dessein, formant chapiteaux par le haut avec enroulemens entrelassés, tous lesd. fers de 13 à 14 lignes de gros, enrichis d'agrafes, graines, fleurons d'ornemens cizerés, de boules et feuilles d'eau, et par le bas formant arcades et rouleaux garnis de boules et de liens à cordon.

Au-dessus desd. pilastres seront faites quatre grandes consoles doubles, formant enroulemens, avec naissance de rouleaux et graines, enrichis de feuilles d'ornemens à chute de ronds avec culots.

Au-dessus de la porte sera faite une corniche de 6 pouces de haut.

Au deux côtés des pilastres des portes et aux côtés des pilastres des extrémités seront faites deux travées de grilles. Au milieu de chaque travée sera observé un guichet¹.

Fuet forgea cette grille en même temps que celles qui fermaient la Place Royale. Elle lui fut payée en vertu de quatre ordonnances, datées du 30 avril, 7 juin, 26 juillet et 14 septembre 1750. Il n'avait d'ailleurs pas terminé le travail en 1751. Le 6 mars, Portier écrivait à Tourny, à propos des deux grilles de la Place Royale et de celle de la porte Dauphine : « Je n'ai pas encore fait la réception des trois dernières grilles. Le sieur Fuet n'ayant pas encore fini celle de la porte Dauphine, je luy ai promis de ne la faire qu'après qu'il aura entièrement fini². » On a le mémoire de la dépense totale, signé de Fuet : il s'élève à la somme de 5.462 l., 8 s., 3 d. De plus, le serrurier paya 21 l. à Beziat pour les journées de charpentiers employés « à monter les portes de fer et grillages à côté de par et autre de la porte Dophinne »³.

L'élégante et légère claire-voie de Fuet transforma l'extrémité des Fossés des Récollets : elle y fit pénétrer l'air et la lumière, elle acheva leur transformation en percée moderne. Elle prit encore plus de valeur lorsque fut réalisée, entre 1770 et 1780, la grande place, dédiée par les jurats à l'occasion du mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette et qui reçut le même nom que la porte. Ce nom avait commémoré, sous Henri IV, la naissance de Louis XIII; il servit, en 1770, à glorifier le mariage de Louis XVI.

La Révolution, en supprimant les octrois, rendit inutiles les barrières, portes, guichets, bureaux des billetiers, qui assuraient la clôture de la ville. Dès le 7 mars 1792, la municipalité était autorisée à aliéner le bureau d'octroi « hors et près de la porte Dauphine⁴ ».

1. Arch. dép., C 1157.

2. Arch. hist. de la Gir., t. XLVIII, p. 433.

3. Arch. dép., C 1555.

4. Arch. munic., Pér. révolutionnaire, D 95, p. 42-43.

Le 18 octobre suivant, à l'occasion d'un rapport du citoyen Detan, officier municipal, relatif aux armes qui surmontaient la porte de Tourny, elle décida que plusieurs portes de la ville, celles qui consistaient en de simples grilles, seraient détruites. Dans le nombre était « la porte ci-devant appelée Dauphine ». Il fut décidé, en outre, qu'on utiliserait les grilles « pour placer des claires-voies, tant à la porte du Champ-de-Mars appellée de Bardineau, qu'à celle qui donne sur la ci-devant rue Royale, du côté de Fondaudège¹ ». La grille de Fuet paraît donc avoir servi à clôturer le Jardin Public.

L'existence de la seconde porte Dauphine avait été relativement brève : 42 ans. La porte édifiée par d'Ornano avait duré 140 ans.

* * *

Lors de la construction de la grande enceinte de 1302, une porte avait été ouverte, du côté ouest, entre la porte Saint-Symphorien, située à l'extrémité de la rue de Mimisan (rue Poquelin-Molière prolongée alors jusqu'à la rue des Remparts) et la tour d'angle de Sainte-Eulalie. C'était la porte du Far, *la Tornapica deu Far*, connue aussi sous le nom de *porta Espaignau*². Cette porte donnait, à l'extérieur de la ville, sur le chemin de Saint-Laurent-d'Escures ; à l'intérieur, elle correspondait, par la rue du Hâ, à une porte de la deuxième enceinte, la porte des Ayres, en sorte qu'elle assurait la communication du bourg Saint-Éloi avec la campagne. La construction du château du Hâ avait fait disparaître cette porte de ville. La porte Saint-Symphorien ayant été murée de bonne heure, aucune ouverture n'existaient, au xv^e siècle, sur le côté ouest de l'enceinte, entre la porte Dijeaux et la tour de Sainte-Eulalie.

Le dessèchement du marais de l'Archevêché, entrepris par le cardinal François de Sourdis, l'acquisition qu'il fit, le 13 janvier 1609, du bourdieu et de la héronnière de Casaux, au lieu-dit Pipas, qui appartenaient à Fleury Daysse, conseiller au présidial de Guienne, sa donation, le 16 mars, de ce terrain à l'ordre des Chartreux, pour y bâtir un monastère, l'achat fait le 31 mars 1610 par dom Ambroise de Gascq de deux pièces de vigne contigüës à ce terrain, pour y bâtir l'église, donnèrent vie à cette région de « graves »,

1. *Ibid.*, D 100, f° 114 v^o. — La ci-devant rue Royale est la rue du Professeur-Demons (ex-rue Dumas, ex-rue du Champ-de-Mars).

2. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 59 et 137.

plantée de vignes, d'aubarèdes, parmi des terres en friche, au travers desquelles coulaient des divagations du Peugue, séjour habituel de hérons et d'oiseaux aquatiques¹. La volonté impérieuse de François de Sourdis ne fut pas satisfaite lorsqu'il eut ainsi ajouté un nouveau couvent à ceux qu'il avait multipliés à l'intérieur de la ville. Sur les terrains conquis aux dépens du marécage, qui s'étendaient entre l'enclos du couvent, d'une part, le château du Hâ et le jardin de l'Archevêché, de l'autre, François de Sourdis, urbaniste éminent, créa les Allées de la Chartreuse. Les eaux du Peugue canalisées encadrèrent des allées d'ormeaux et des pelouses plantées de mûriers blancs. L'ensemble formait un damier régulier et pourtant harmonieux, égayé par des charmilles et par un grand cabinet de verdure en berceau. « C'est un des plus recreatifs lieux de France, écrivait Darnal, et sa beauté va toujours en augmentant; toutes choses y profitent merveilleusement, et beaucoup jugent ledit lieu plus beau que les Tuilleries de Paris². » Hélas ! ces Allées, célébrées par le chroniqueur, chantées par les poètes, les troubles de la Fronde les dévastèrent. En septembre 1650, les soldats de La Meilleraye y bivouaquèrent, scièrent les arbres au pied, comblèrent les canaux, arrachèrent les grilles, y creusèrent des tranchées. En 1669, Claude Perrault constatait qu'elles étaient « pleines d'ornières, de pierres et de chardons ». N'importe : de l'œuvre de François de Sourdis il restait l'essentiel, la mise en valeur des terrains à l'ouest de la ville, promesse de quartiers futurs.

L'année même où Perrault visitait les Allées de la Chartreuse, l'intendant Claude Pellet se préoccupait de les remettre en état. Un arrêt du Conseil d'État, du 9 janvier 1669, assigna sur les deniers de la Ville « la somme de dix mil livres, pour estre employées au desseichelement des marais et à la reparation du jardin de l'archevêché » endommagé pendant la Fronde. Ce jardin, qui remontait au moyen âge, était, en effet, en dehors de l'enceinte, et il avait souffert, autant que les Allées, du siège de 1650. Les 10.000 livres furent mises à la disposition de l'archevêque Henri de Béthune, qui devait les employer aux travaux. Ceux-ci ne furent, d'ailleurs, pas mis en train.

1. Cf. les documents publiés par M. Th. Ricaud dans les *Arch. hist. de la Gir.*, t. LVII, p. 38-74.

2. *Chronique*, p. 145.

En 1673, Guillaume de Sève avait succédé comme intendant à d'Aguesseau. Il reprit l'affaire, mais sur des bases nouvelles et avec le souci de faire bénéficier la population bordelaise de la restauration des Allées. Les travaux de reconstruction et d'agrandissement du Château-Trompette étaient alors poussés avec vigueur, sur les plans du chevalier de Clerville et sous la direction de Nicolas Desjardins. En particulier, on faisait, du côté de la rivière, une faussebraie, qui diminuait sensiblement la largeur du passage entre la forteresse et le bord de l'eau. Or, les Bordelais avaient adopté comme promenade ce « cours le long de la rivière de Garonne », à l'imitation du Cours-la-Reine parisien. Les jurats prirent prétexte de la réduction de cette promenade pour demander qu'on leur permit de reconstituer les Allées. Le maréchal d'Albret, gouverneur de la province, et l'intendant engagèrent à ce sujet une négociation avec l'archevêque. Henri de Béthune, prélat d'une haute vertu, très modéré, plein de bénignité à l'égard de ses diocésains¹, fit bon accueil à la requête. Il offrit de contribuer pour sa part à l'entreprise et s'engagea à concéder à la Ville « l'usage des allées et la liberté de la promenade », comme l'avait déjà fait François de Sourdis.

A sa concession il mettait pourtant une condition. Le nouveau palais archiépiscopal, commencé par François de Sourdis, achevé par son frère Henri, était, comme l'ancien, enserré entre la cathédrale et le mur d'enceinte du XIV^e siècle. Il comportait, du côté du Peugue, un corps de logis à trois étages, de plus de trente toises de long. Au premier étage était la grande salle. « Et en suite de ladite salle », il y avait un pont de bois qui traversait la rue longeant le mur et qui s'appuyait à ce mur, dans lequel était pratiquée une ouverture. Un degré en bois descendait dans le jardin de l'archevêché, où avait été ménagée une cour, occupée par deux écuries, « l'une en face de l'autre, la première à tenir vingt-cinq chevaux, » l'autre pouvant en contenir quinze². Henri de Béthune demandait qu'on profitât de l'occasion pour les enclore dans la ville et prévenir

1. Cf. les deux beaux volumes que lui a consacrés l'abbé Bertrand, qui a d'ailleurs ignoré le rôle qu'il joua dans la création de la porte d'Albret.

2. Cf. le procès-verbal de visite du palais archiépiscopal par Denis de Pontac, trésorier général de France, sous la conduite de Jacques Miart, vicaire général, du 16 décembre 1635, et celui de François Beuscher, architecte et maître des réparations et fortifications de Gienne, du 16 janvier 1636 (*Arch. hist. de la Gir.*, t. XXV, p. 149-165).

ainsi, en cas de guerre, les dévastations dont ils avaient été victimes au cours du siège de 1650.

Les jurats convoquèrent une assemblée des Cent Trente¹. Le premier jurat Ponthelier — le chroniqueur — exposa la question :

Le sujet de ceste assemblée, dit-il, est de la dernière consequence, car il s'agit du bien public, de celluy de l'esglize, et du service de l'estat. La santé de la ville faict le bien public, l'ornement et la decoration du palais archiepiscopal faict l'interest de l'esglise, et la santé de nos habitans fait l'interest de l'estat.

Vous avés veu les marais de l'archevesché autresfois : une cloaque infecte et la retraite des serpens venimeux et des bestes immondes purgées par les soings paternelz d'un grand prince de l'esglize, feu mons^r le cardinal de Sourdis, archevesque de Bourdeaux, maintenant retombés dans leur premier chaos par le malheur de nos guerres civiles, et ceste ville est menacée par les frequens avis de nos medecins de maladies malignes et contagieuses à cause de la corruption de l'air qui l'environne.

C'est ce qui a donné lieu à l'arrest du Con^el d'estat de l'an 1669, par lequel Sa Maj^{té}, soigneuse de la santé de ses sujetz, assigne sur la ville la somme de dix mil livres pour estre employées au desseichelement des marais et à la réparation du jardin de l'archevesché, qui fut ruiné durant ces mesmes mouvements.

Mons^r l'archevesque a touché une partie de ceste somme par les mains de nostre tresorier, et estant au proche de retirer le restant, nous avons estimé estre de nostre devoir de proffiter l'occasion affin de procurer à la ville non seulement le restablissement du bon air qu'elle humoit avant cet abandonnement, mais encor celluy de la promenade et de la liberté des allées qui nous fut jadis accordée par ce grand et illustre prelat, à quoy nous avons esté d'autant plus obligés dans la conjoncture presante où la ville se trouve privée de son ancien cours le long de la riviere de Garonne par la bastisse du Chateau Trompete.

La proposition ayant esté faicté à Mons^r l'archevesque et apuyée par la bonté de Monseigneur le mareschal d'Albret, gouverneur de la province, nous avons trouvé en M^r l'archevesque un véritable pasteur. Il s'est d'abord offert de contribuer de sa part à tout ce qui touche la conservation des habitans; il a offert l'usage des allées et la liberté de la promenade, et de mesme esprit il nous a exhortés d'entrer en consideration de l'estat présent de la maison archiepiscopale, laquelle se trouvant detachée de son jardin par l'interposition d'une ruë public et d'un ancien mur de ville, il nous a faict connoistre que ce seroit une œuvre très agreable à Dieu de faire cesser ceste difformité, et en recompense du delaissement de ceste ruë et transport de la muraille, il a offert 3 choses à la ville : en 1^{er} lieu, de quitter la somme de 10.000 l. assignée par l'arrest du Con^el et remettre à cest effect ce qu'il en a receu; en 2^e lieu, de donner du sien la somme de 4.000 l., et pour un 3^e de delaisser à la ville un champ de terre scis entre le jardin et la muraille du Chateau du Ha, propre à construire 24 maisons. Le plan en a esté fait et la chose a paru tellement avantageuse au public

1. Cette assemblée complit, outre les six jurats et le cleric de ville, deux conseillers au Parlement, deux conseillers à la cour des Aides, deux secrétaires trésoriers de France, le juge de la Bourse, quatre avocats et citoyens, un citoyen, trois avocats et cinq bourgeois.

dans les diverses descentes que nous avons faict sur les lieux en compagnie de Mgr le mareschal d'Albret et de M^r l'intendant, que nous n'avons pas peu differer plus avant la proposition d'une aussy belle entreprise et d'en demander avis à l'assemblée...

L'archevêque se montrait généreux. En échange de la clôture de son jardin dans l'enceinte, non seulement il abandonnait aux jurats une vieille créance et offrait de participer aux travaux pour une somme importante, mais encore il leur faisait don des terrains situés entre son jardin et le château du Hâ, sur lesquels il leur était possible de créer un quartier nouveau. De plus, la vente des terrains ainsi annexés au domaine de la Ville serait pour elle une source appréciable de revenus : « de la vente desdites places ils tireroient des secours considérables¹. »

La négociation avec l'archevêque avait été, j'imagine, conduite par l'intendant. De Sève obtint un arrêt du Conseil, du 28 juin 1673, que les Cent Trente n'eurent qu'à enregistrer. Par cet arrêt, Louis XIV permettait « ausd. maire et jurats de lad. ville de Bourdeaux d'abattre l'ancien mur de ville qui est derrière l'archevêché jusqu'à la grande tour du Ha et faire une porte de ville entre lad. tour et ledit jardin, ensemble de prendre jusques à la concurrence de la somme de huit mil livres sur les revenus de lad. ville pour fournir aux dépences nécessaires, outre et par dessus lad. somme de quatorze mil livres que le s^r Archevesque doit donner et celle qui proviendra de la vente desd. places, pour estre lad. somme employée à lad. muraille, porte, nettoyement des canaux et autres ouvrages qui seront connus nécessaires au desseichement desd. marais par ledit sieur de Seve et lesd. maire et juratz, par lesquels sera coniointement procédé à l'adjudication desd. ouvrages au moins disant ; enjoint Sa Majesté au tresorier de la ville de deslivrer les sommes nécessaires pour cet effect suivant les ordres dud. sieur de Seve². »

Les jurats firent diligence. Dès le 3 juillet, ils passèrent accord avec l'archevêque et approuvèrent les plans du nouveau mur et d'une porte de ville projetée ; le 8, ils adjudiquèrent les travaux à

1. Arch. mun., BB, 65, f^{os} 94 v^o-95 r^o. — Le procès-verbal de l'assemblée des Cent Trente est daté du 28 juin 1673, date inadmissible, car c'est celle de l'arrêt du Conseil d'État. L'assemblée fut-elle mise en présence de cet arrêt déjà obtenu ? On doit supposer qu'elle fut antérieure ou postérieure.

2. Arch. mun., BB 67, f^{os} 8 r^o-9 r^o. — *Arch. hist. de la Gir.*, t. XXV, p. 532-533. — L'arrêt du Conseil, signé de Colbert, et la commission, signée Louis, sont datés du camp de Maëstricht.

Jean Chambert¹; le 29, ils nommèrent trois d'entre eux, de Pontchat, Duribau et Besson, comme commissaires, « pour donner les ordres au travail de la porte de ville, flans, machicoulis, guerites et rues que autres ouvrages et reparations nécessaires pour l'ornement et décoration de la ville ». Les travaux commencèrent par la construction du nouveau mur de ville enfermant le jardin de l'archevêché. Ils étaient assez avancés pour qu'en décembre, on se préoccupât de mettre en vente les terrains concédés par l'archevêque entre son jardin et la grosse tour du château du Hâ. Ils furent adjugés à Pierre Michel, sieur Duplessy, l'ingénieur du roi qui dirigeait les travaux du Château-Trompette et qui s'était déjà porté caution pour l'entrepreneur Jean Chambert. Le 23 décembre 1673, les jurats lui concédèrent à bail perpétuel à fief nouveau « toute icelle place à présent vuide et vacante, scituée au lieu appellé le Peaugue, confrontée, du costé du levant, par l'ancien mur qui faisoit la closture de ville joignant l'archevesché et la rue des Peres Minimes, ensemble... l'endroit, sol et place où est ladite muraille; du couchant, par le nouveau mur qui fait la closture de ville du costé des marais ou allées dudit seigneur archevesque; du nord, par le nouveau mur qui fait la closture du jardin de l'archevesché et dont les fondemens sont à présent faits; et du midy par le mur de ville qui separe le couvent des Peres Minimes et le chasteau du Hâ de ladite place... », le tout pour la somme de 6.000 livres, à déduire sur celles que les jurats lui fourniraient pour les travaux à exécuter au compte de la Ville.

Sur les terrains concédés, Duplessy était tenu de bâtir, dans un délai de six ans, des maisons de chaque côté d'une rue à ouvrir, de 24 pieds de largeur, « qui sera appellée la rue d'Albret, laquelle repondra à la rue du Peaugue² et aboutira à la porte de ville du mesme nom d'Albret, qui doit estre construite au niveau du nouveau mur, suivant le plan esnoncé dans le contrat dudit jour troisième juillet dernier, laquelle rue sera pavée aux despens desdits sieurs maire et jurats. » Ceux-ci s'engageaient à faire voûter le Peugue « à l'endroit où est l'abreuvoir » et à pavier la chaussée établie sur la

1. Mention de ces actes dans les *Arch. hist. de la Gir.*, t. XXV, p. 528.

2. La rue du Peugue désigne ici l'ancienne rue Caguemule, qui longeait le rempart romain et que prolongea la rue d'Albret (cf. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 266).

voûte. Duplessy était autorisé à appuyer ses maisons aux murs qui enfermaient les terrains, à condition de n'ouvrir ni fenêtres ni égouts dans celui qui clôturait la ville à l'ouest. Il était tenu de laisser, « joignant la porte d'Albret du costé du jardin de l'archevêché », un espace de 12 pieds de large et de 36 pieds de long pour faire un corps de garde et une chambre pour le logement du portier, « avec un petit degré pour monter sur les murailles de la ville », cette construction étant à la charge des jurats. Enfin il s'engageait à faire revêtir le nouveau canal qui serait fait pour l'écoulement des eaux, large de 9 pieds, dont l'entretien devrait être assuré par les propriétaires des maisons voisines, avec faculté de le couvrir là où ceux-ci le jugeraient nécessaire¹.

Duplessy fut l'architecte de la nouvelle porte. La construction n'en fut entreprise que dans la seconde moitié de 1675. Voici le devis descriptif des travaux de maçonnerie, en date du 3 juillet.

Devis des ouvrages de pierre de taille et massonnerie qu'il convient faire pour Messieurs les maire et jurats de Bordeaux à la construction de la porte d'Albret et aux deux ponts qui doivent faire la communication de ladite porte aux allée et des allée au chemin qui conduit vers la port Ste Ulalie.

Premieremt la dite porte aura dix pieds de largeur entre les tableaux sur quinze pieds de hauteur sous clef, voutée au pied moins que son plein cintre suivant le biais de la vue. Il sera observé dans les tableaux une entaille pour [faire] une hersse, avec une feuillure de six... Laditte porte aura vingt cinq pied de façade du costé des allée sur vingt pieds de hauteur jusqu'au dessus de la pleinte marquée sur le dessein, qui sera la hauteur du machicoullis. Elle sortira de six pouces plus que le corps du mur par en bas. Toutes cette ouvrage sera taillée par le devant en relief et tout planier par le derriere, et sera laissé tous les bossages nécessaire pour y sculpter les armes de Sa Majesté, celle de Monseigneur le gouverneur et celle de la ville, avec deux tables pour y mettre des inscriptions, ainsy qu'il paroist par le plan et dessein qui en est fait et qui sera attaché au présent devis.

Il sera aussy fait les consoles marqués sur le plan pour porter les machis couillis qu'on y fera dans la suite pour servir de deffence à laditte porte. Elles seront de pierre dure de Bouchet ou Rosan, et tout le parement de la ditte porte sera fait de blots pierre de Cuzaguais, de même celle qui s'employe au Chateau Trompette, et le remplissage sera de bon moi.lon massonné avec mortier de chaux et sable. Il sera aussy mis quatre borne de pierre dure pour garentir que les jambage de la ditte porte ne soient gastée par les carrosse et charettes.

Plus il sera fait deux ponts de pierre d[ure] à la fois. L^e premier pour entrer de la p[orte] aux allée sera fait à deux arcades de chacqune sept pieds et demy de largeur, avec une pile au millieu pour rendre ledit pont plus sollide, plus agréable et de plus de durée.

L^e second pont pour sortir des allée vers la porte ^{Ste} Ulalie sera

1. *Arch. hist. de la Gir.*, t. XXV, p. 528-532.

fait à une seul arcade de neuf pieds de largeur. Tout les parements, voûtes et parapets des suds ponts seront de doublerons pierre de taille de Cuzaguais, de mesme celle qui s'employe au Chasteau Trompette et le rempiissage et murs sera de bon moillon massonné avec mortier fait de chaux et sable, le tout suivant et conformement au plan et dessein qui en est fait et qui demeurera aussy attaché au present devis.

Celuy qui sera l'entrepreneur dudit travail tans de la porte d'Albret que des deux ponts fournira tous les matheriaux nécessaire conformement [au] susdit devis, comme pierre de taille de Cuzaguais, pierre dure pour les consoles et bornes, le moillon, chaux, sable, peines d'ouvriers, pour ce qui concerne la massonnerie, sans qu'il soit obligé de faire aucune ouvrages de sculpture ny pavé ny autres ouvrages que celles qui sont si dessus [designées?], et les bois qui seront au present eschafaudage, qui luy resteront en suite moyanant qu'il rende l'ouvrage fait et parfait dans trois mois à commencer du jour qu'il commencera de travailler, et fournira bonne et suffisante caution qui sera receue et agreyée par lesdits Messieur les jurats en suite du bail au rabais et adjudication qui en sera faite dans les formes ordinaire¹.

La porte d'Albret s'ouvrail en travers de notre rue des Frères-Bonie, à hauteur de la rue Dufau, qui rappelle le chemin de ronde ménagé entre le mur de ville et les maisons du nouveau quartier. Elle figure sur le plan de Lattré de 1733. Elle est connue par un dessin de la *Vue de Bordeaux* de 1741, déjà citée². Elle y est figurée vue de l'extérieur de la ville; elle s'ouvre dans le mur : à gauche on voit le logement du portier, dont la toiture la domine; à droite, la tour du Hâ. Des deux côtés de la baie, surmontée d'un cartouche, deux tableaux sont ménagés dans le bossage. Le haut de la porte est garni de ressauts en gradins; la couverture est plate. Il n'y a pas trace de fossé et de pont. Tout appareil militaire a disparu. Les Archives municipales conservent un dessin lithographié de la porte d'Albret, dû à Detcheverry. L'auteur, qui n'a pas connu la vue de 1741, s'est inspiré du devis du 3 juillet 1675. Son dessin est assez fantaisiste. Il a figuré sur la même face de la porte les trois écussons de France, du maréchal d'Albret et de la Ville, qui étaient, en fait, disposés, le premier à l'extérieur, les deux autres à l'intérieur. Les armes du maréchal sont très vagues : Detcheverry les ignorait. L'écusson de la Ville est la reproduction d'un cachet municipal du XVIII^e siècle. Enfin l'auteur a agrémenté les deux tableaux d'élégants festons.

Vint la Révolution. Lorsque la ville et les faubourgs, en 1792,

1. Arch. mun., BB 66, f° 95.

2. Cf. *Rev. Philomathique*, 1911, p. 23.

furent divisés en vingt-huit sections, la porte d'Albret fut comprise dans la 12^e (section Guillaume Tell)¹. Elle fut, comme les autres portes de ville, condamnée à disparaître. Dès janvier 1796, on mit en adjudication la maison du portier². Deux ans après, la démolition fut proposée. Cette porte, dit le rapport du 26 janvier 1798 (7 pluviôse an VI), «pouvait être utile pour clore la ville autrefois, mais en ce moment où il n'y a plus de barrières et que toutes les issues de la ville sont libres, elle est inutile et même nuisible par sa position, car non seulement elle obstrue des rues très passagères, mais elle offre encore aux malfaiteurs des retraites où ils peuvent se cacher pendant la nuit pour attaquer les passants³. » L'arrêté prescrivant la démolition est du 8 germinal an VI (28 mars 1798)⁴. Le 18 messidor (6 juillet), le Bureau central annonçait la mise en vente aux enchères des matériaux provenant de la démolition⁵. Le travail dut être retardé, car l'avis fut renouvelé le 12 germinal an VII (1^{er} avril 1799)⁶. La vente aux enchères des matériaux eut lieu le 21 (10 avril). Les frais de la démolition s'élevèrent à 230 francs 25⁷.

L'histoire de la porte d'Albret est, on l'a vu, liée à un déplacement du mur du XIV^e siècle et à un élargissement de l'enceinte. Il corrigea ce qu'avait de disgracieux le contour de la ville entre le jardin de l'archevêché et le château du Hâ. La ville y gagna une petite crue, qui permit de créer un quartier nouveau à l'ouest. Le gain était modeste; il n'en est pas moins significatif. Les jurats de 1673 ont osé, pour la première fois, enfreindre la limite fixée depuis plus de trois siècles et demi. Audace timide, sans doute : ils ont reconstruit le mur qu'ils démolissaient; ils ont respecté le dogme médiéval de la ville close. Mais la nouvelle enceinte n'eut plus aucun caractère militaire. Ce fut une simple barrière d'octroi. Et Tourny ne sera pas plus hardi lorsqu'il substituera un nouveau mur à la vieille enceinte entre la Plateforme et la porte Sainte-Eulalie : il continuera simplement ce qui avait été commencé en 1673.

1. Arch. mun., Pér. révolutionnaire, I, 69.

2. Cf. l'état des emplacements et maisons mises en adjudication, le 18 nivôse an IV (*ibid.*, L 80) et le procès-verbal d'adjudication de la maison du portier du 21 nivôse-5 pluviôse an IV (*ibid.*, N 1).

3. *Ibid.*, O 8.

4. *Ibid.*, D 214.

5. *Ibid.*, D 157.

6. *Ibid.*, D 159.

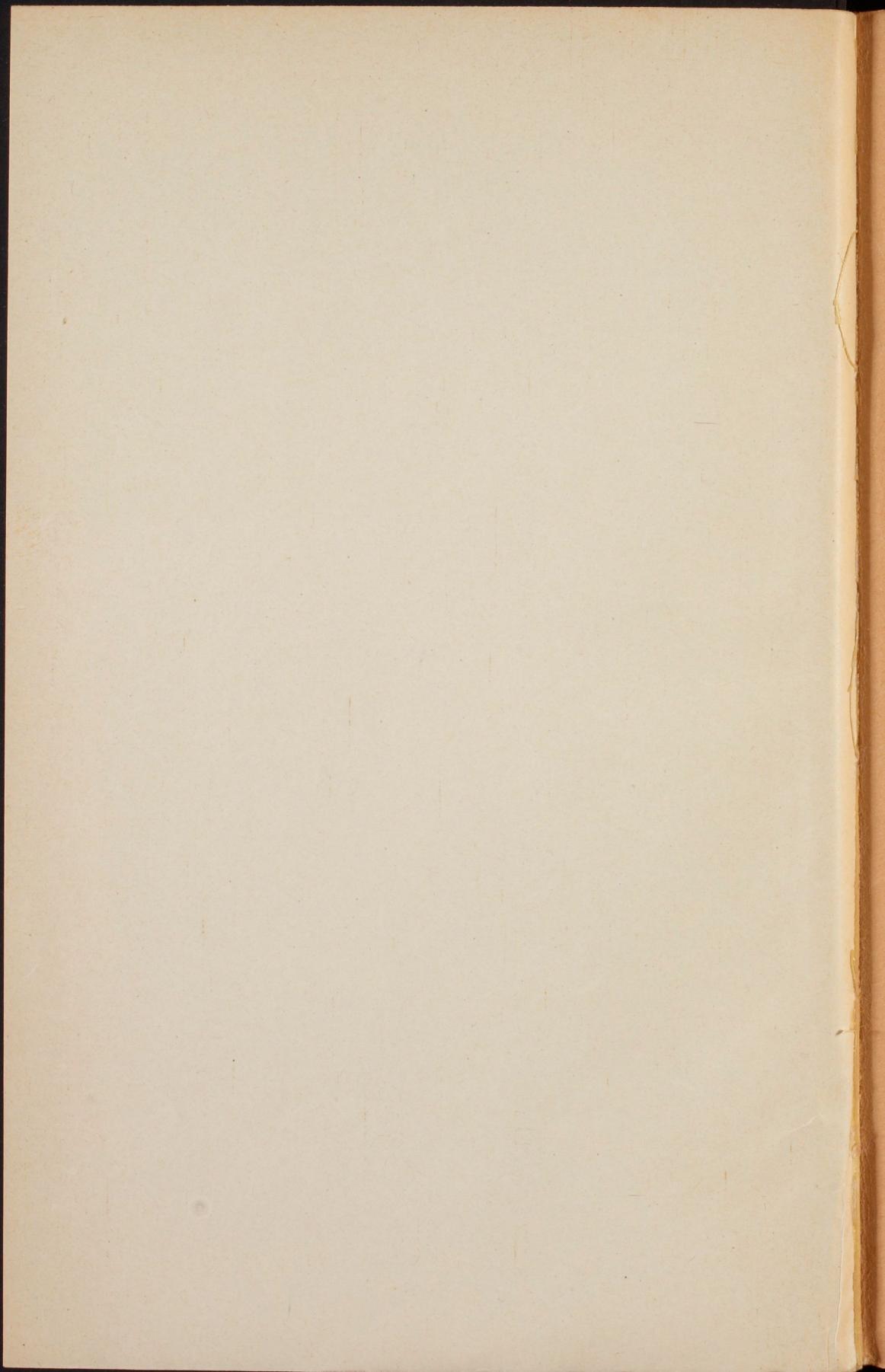
7. *Ibid.*, L 61.

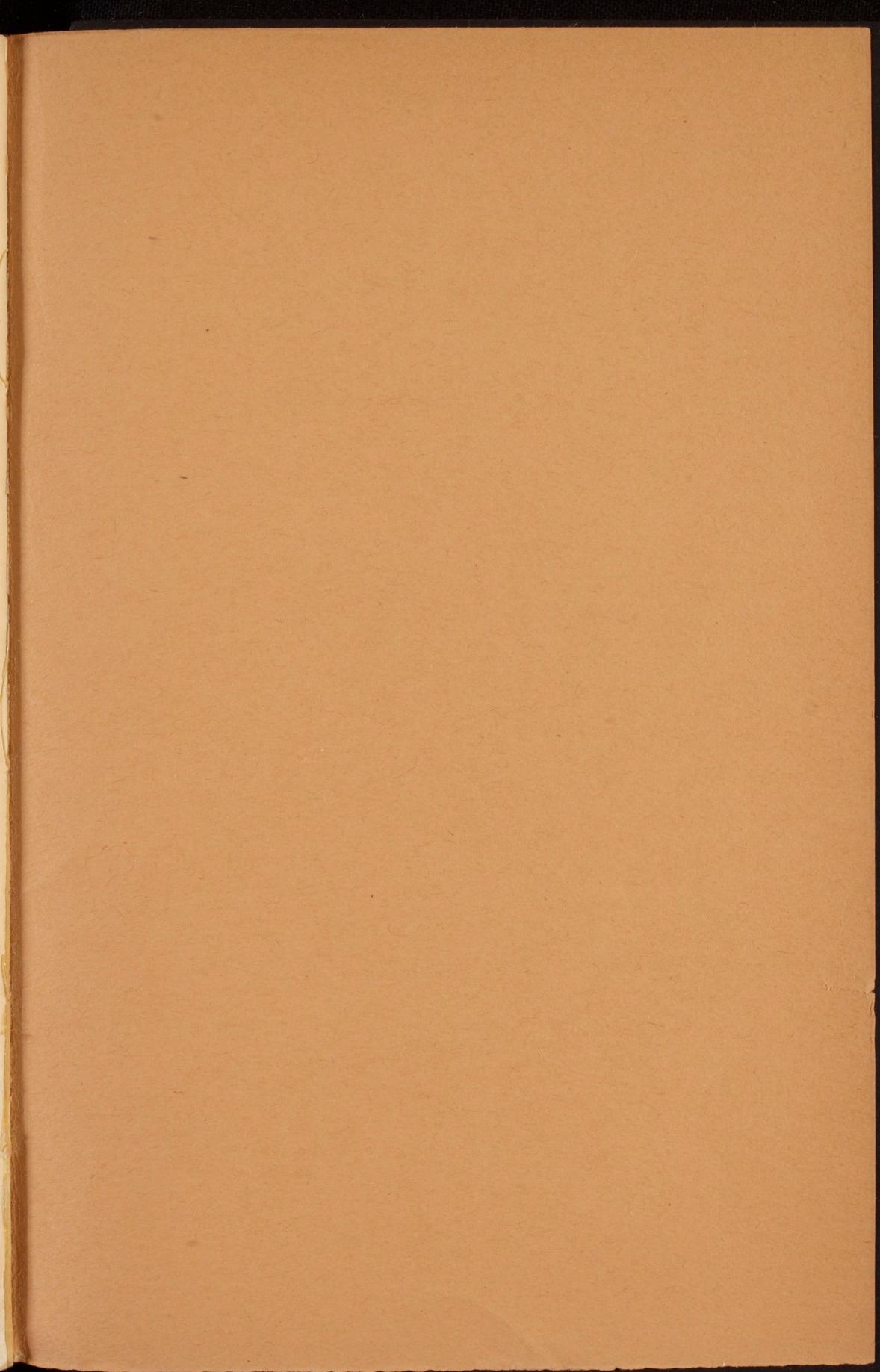
La porte d'Albret n'eut, elle aussi, aucun caractère militaire. Elle ne fut, comme le disait le rapport de 1798, qu'une barrière d'octroi. On peut dire qu'elle inaugure, à cet égard, les portes décoratives de Tourny. Il y a là une velléité, disons mieux une tentative délibérée pour donner à la ville médiévale une figure nouvelle, plus pacifique, plus accueillante. De plus, par son architecture, la porte d'Albret annonce franchement les portes du XVII^e siècle. Il est bien question de herse, de mâchicoulis, de fossés, de pont-levis. Mais furent-ils réalisés ? Le plan du monument est tout classique : ces panneaux latéraux accompagnant la baie, ces bossages, ces écussons sont purement décoratifs. Un souci d'art — celui-là même que Duplessy laissait voir aux portes et aux bastions du Château-Trompette — apparaît pour la première fois. Il est traduit, sans doute, d'une façon un peu lourde et mesquine, mais il n'est pas moins réel.

Le chemin parcouru depuis le début du siècle est visible. La seconde porte Sainte-Eulalie ressemblait à la première : c'était une tour, calquée sur la porte Saint-Germain, rien de plus. La porte Dauphine gardait une allure militaire. C'est à peine si ses deux échauguettes mettaient un peu de fantaisie dans sa masse de pierre. La porte d'Albret est d'un tout autre style : plus de préoccupation de défense; le souci du décor prime tout. Il est entendu que le règne de Louis XIV fut pour Bordeaux une époque d'atonie et de torpeur, et cela est vrai du point de vue économique. Mais, sans parler de l'admirable mouvement religieux qui s'est continué, après les deux Sourdis, sous Henri de Béthune, on n'a pas, à mon sens, assez remarqué qu'au moment où la construction du Château-Trompette semblait tout absorber, une idée nouvelle est apparue timidement : l'idée d'une ville ouverte, tirant son caractère de ses monuments et de son décor. De cette idée, que réalisèrent Boucher et Tourny, la porte d'Albret a été la première expression, et l'intendant de Sèze, le maréchal qui mérita de la nommer et les jurats qui en eurent l'initiative furent, à leur manière, des précurseurs.

Imp. BIÈRE, 18, rue du Peugue, Bordeaux (France). — 1939.







B.U. DE BORDEAUX



OBXL9004893